Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20260605-D2026_44-DE

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 29 mai 2026
Qui ont pris part à la délibération : 10 — Date d'affichage : 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François, BERGERAT Michel, ROUTHIER Serge,
Mmes LE DUC Maude, DUDAL Géraldine, LEGIS Véronyck, MORVAN Enora, BETRANCOURT Sandrine
Absents excusés : Mme LE CALVEZ Laëtitia
Procuration :
Secrétaire de séance : Mme Géraldine DUDAL

D2026/44 : DEVIS DIAGNOSTIC MAM

Maintenant que le marché de maitrise d'œuvre de la future MAM est attribué, les études peuvent commencer.
Le bureau d'études de structures SIRIUS doit faire le diagnostic de la charpente du bâti existant
Montant du devis 3750€ HT

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité :

VALIDE le devis du bureau d'études SIRIUS pour un montant de 3750€ HT

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance :
Mme Géraldine DUDAL

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance :
Mme Géraldine DUDAL

DUDAL